



Wolu-Inter-Quartiers ... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Septembre 2011

MENSUEL N° 149 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

In Memoriam

Nous avons appris avec tristesse le décès d'Aimé Samyn, le 14 août 2011.



Longtemps membre de notre Assemblée Générale, il s'est dévoué sans compter pendant plus de 40 années comme Président du Comité de Quartiers Capricorne-Pléiades-Constellations, diffusant son enthousiasme, son dynamisme et son empathie.

Toutes nos pensées vont vers Christine, son épouse, et sa famille.

Jacques Clocquet
Président de Wolu-Inter-Quartiers

Aménagement

En attendant le retour de la page « Le Petit Patrimoine », un regard critique sur l'aménagement actuel du parvis Saint-Henri.

Un parvis sans perspectives !

A l'origine, l'architecte Julien Walckiers achète les terrains attenants à la rue Saint Henri.

Il incite les nouveaux propriétaires à adopter, pour la façade de leur maison, ses propres plans, inspirés d'anciennes maisons de Gand de style renaissance flamande. Julien Walckiers est ainsi parvenu à donner au parvis une atmosphère très typique, évoquant celle des vieilles cités

du plat pays, « unique dans notre commune ».

L'intention était d'organiser un espace public destiné à accueillir un marché, des manifestations, et promouvoir un lieu où les habitants pouvaient se rencontrer et faire la causette tout en admirant les jolies façades.

En 1991, Etienne Bernard, architecte habitant le quartier, propose un plan d'aménagement du parvis, lequel est approuvé par les habitants et le comité de quartier.

En 1992, sans tenir compte du projet remis par le comité et les habitants, la Commune présente un plan totalement différent et qui ne satisfait pas les habitants. Une fontaine est inaugurée, les vandales passent par là et plus de fontaine.

Malgré l'opposition des habitants, en 1996, **une nouvelle fontaine est placée**, réalisée en pierre, « beaucoup plus solide que la précédente qui était en fonte », nous dit l'échevin de l'environnement. **Elle a vécu 10 jours et coûté 5 000 €**

Aujourd'hui hélas, le parvis est devenu une véritable forêt, on n'y voit plus que des palissades de tilleuls avec au centre de la « fontaine » un ensemble de plantes peu sympathiques, qui semblent sortir des fonds de placards de nos serres communales qui, ailleurs, sont capables de magnifiques arrangements floraux. « La sécurité et la propreté du parvis se dégradent malgré les efforts de notre nettoyeur ».

Le résultat actuel n'est pas une réussite.

réunions organisées par la Commune.

Début août, les riverains ont appris que les travaux d'aménagement de la "place" des Déportés allaient commencer le 16 août.

Ce fut un étonnement pour beaucoup au vu du déroulement de la dernière réunion d'information organisée par la Commune au mois



L'aménagement actuel n'offre pas les perspectives nécessaires à la mise en valeur des qualités architecturales du parvis.

Un aménagement plus dépouillé pourrait certainement y remédier et rendre par la même occasion la place plus conviviale et mieux sécurisée.



Ce que les habitants souhaitent, c'est une placette rendue conviviale, claire, par la suppression d'une quinzaine de structures des tilleuls palissés, et le remplacement de la fontaine par des jets d'eau comme à la chaussée de Roodebeek, une très belle réussite.

Ainsi nous pourrions admirer le petit patrimoine des jolies façades du parvis.

Geneviève Vermoelen

Une enquête publique à la trappe !

Le projet de réaménagement de la « place » des Déportés qui se situe devant l'école de la Providence ne date pas d'hier.

Différents projets ont été régulièrement présentés et débattus lors de

d'avril 2011.

Pendant cette réunion, à laquelle nous avons participé, s'il est vrai qu'une majorité des personnes était pour le projet présenté, il faut cependant préciser qu'il n'y avait que 19 habitants à la réunion et qu'une partie de ceux-ci ne se sont pas exprimés.

De plus, de nombreuses personnes potentiellement intéressées par le projet ne se trouvaient pas dans la salle, que ce soient les habitants des rues proches ou encore les usagers de cette voirie.

Enfin et surtout, lors de cette réunion, **la commune a clairement annoncé qu'il y aurait une enquête publique.**

De ce fait, et c'est logique, certains détails d'aménagement devaient être analysés lors de cette enquête publique ainsi que les possibles impacts sur la circulation dans le quartier du fait de cet aménagement.

La Commune a pourtant décidé d'entamer les travaux sans enquête publique.

Nous estimons que ce n'est pas acceptable car nous ne sommes pas ici en face d'un aménagement de minime importance (comme des oreilles de trottoirs par exemple) mais bien face à une modification substantielle de la voirie, ce qui mérite une analyse plus approfondie et une publicité plus large.

S'il est vrai que la mise en place de séances d'information peut se révéler très utile, cette démarche ne peut se substituer aux obligations liées aux règlements régionaux d'urbanisme.

Rappelons qu'une enquête permet d'entendre les avis d'un plus grand nombre de personnes à propos d'un projet dont les plans sont détaillés. Ces avis peuvent se révéler utiles et constructifs.

De plus, le projet est soumis à l'avis des membres de la commission de concertation, c'est-à-dire à des experts communaux et également



régionaux qui peuvent apporter leur compétence professionnelle pour finaliser au mieux le projet.

Deux aménagements assez récents se sont également déroulés sans enquête publique. Nous estimons que l'un comme l'autre ne sont pas dépourvus de défauts qui auraient sans doute pu être corrigés par une enquête publique.

Nous voulons parler du rond-point Jasmin / Konkel. Cet aménagement, uniquement réfléchi pour la circulation automobile, est démesuré dans ce type de quartier : le large rond-point rapproche les véhicules des habitations et les piétons doivent parcourir de plus longs cheminement. Il était certainement possible d'aménager ce carrefour autrement.

Le deuxième aménagement est le rond-point de la chée de Stockel, près du stade Fallon. Celui-ci est réellement mal pensé : son implantation est trop décentrée, au point que de nombreuses infractions s'y commettent tous les jours.

Implantation d'un îlot, modification de la zone de stationnement et des traversées piétonnes, installation d'un dépose minute, modification des circulations; tout cela méritait certainement une enquête publique.

Deux projets dont l'un est régional certes, mais pour lesquels la Commune avait la possibilité d'initier une enquête publique.

Ce qui est inquiétant c'est que nous ne savons pas sur quels critères la Commune se base pour organiser ou non une enquête publique. Et, même quand elle est annoncée, une volte-face n'est pas à exclure, ce qui écarte de nombreuses personnes du débat.

Pour le projet de la rue des Déportés, le comité de quartier Petit Woluwe et nous-mêmes avons demandé à la Commune de surseoir aux travaux et de mettre ce projet à l'enquête publique comme cela avait été déclaré lors de la réunion du mois d'avril 2011. **Sans succès.**

Bernard Devillers — coordinateur

Enquêtes publiques : la permanence du jeudi au service urbanisme communal se déroulera dorénavant de 16 h 30 à 19 h 00

Courrier d'un lecteur.

A propos de notre article sur la décroissance, un lecteur a tenu à nous faire part de sa réflexion.

« Avant de parler de croissance ou de décroissance il serait urgent de parler et de remettre à jour les vraies valeurs de la vie humaine à savoir la **culture** (le simple désir de curiosité commence là), la **morale**, le **respect** (de la Nature, des Autres, etc.), la culture du **sourire**, l'**éducation** des enfants, ...

Tout devrait commencer avant l'âge de 4 ans avec des parents intelligents et sensibles, capables de parler mieux et plus à une rose plutôt

qu'à un gsm. Et tout devrait se poursuivre à l'école dès l'âge de 6 ans, dans une école de qualité avec des enseignants motivés et responsables.

*Alors seulement, je pense, nous pourrions penser à un monde en "décroissance " mais en pleine **croissance** simplement et véritablement **humaine**.* »

Michel Guirlingier

Et le commentaire de l'auteur de l'article.

Le concept de décroissance n'est pas une théorie irréaliste ni un retour à la bougie mais bien la seule possibilité d'avenir qui s'offre à nous

individuellement et collectivement.

La transition vers une société heureuse implique une véritable révolution énergétique qui mette fin au gaspillage démesuré, une relocalisation des échanges par l'autoproduction de biens et de services, et la (re)découverte des richesses (celles qui ne font pas augmenter le Produit Intérieur Brut) telles que décrites par le lecteur.

Il s'agit en fait tout simplement d'opter pour des solutions technologiques efficaces et écologiquement soutenables dans la quête collective de santé, de justice, de liberté et ... de joie.

Béatrix Tilquin.

Détruire ou rénover ? Il faut choisir !

Plusieurs demandes de permis d'urbanisme nous ont interpellés ces derniers temps du fait qu'elles proposaient directement la démolition pour la reconstruction.

A l'heure où tout le monde parle de bâtiments « basse énergie » voire passifs, cela semble un bon sens évident. La nouvelle construction doit répondre aux nouvelles normes énergétiques voire mieux, comme le soulignent les promoteurs de ces habitations. Certains promoteurs affirment en plus que c'est l'unique possibilité technique pour répondre aux nouvelles normes énergétiques (PEB).

Pour illustrer notre propos, nous avons pris l'exemple du projet de démolition du 40 avenue de Broqueville. Ce dossier a été présenté plusieurs fois en commission de concertation.

Il a reçu un avis défavorable le 30 juin 2009 : considérant que l'immeuble présente une valeur historique, que le gabarit participe à l'ouverture en intérieur d'îlot, qu'il présente un bon état sanitaire et que le projet n'apporte pas de justification technique pour la démolition.

Nouveau dossier en 2010 avec un nouvel avis défavorable le 16 mars 2010, malgré la volonté évidente du promoteur de discréditer la valeur patrimoniale du bâtiment. L'avis souligne qu'on n'a toujours pas apporté une justification technique à la démolition du bâtiment.

Dernière tentative en mars 2011. Cette fois-ci le promoteur justifie la démolition comme étant la seule issue possible pour répondre aux nouvelles normes en matière d'isolation. Cependant, c'est parce qu'il n'imagine qu'une rénovation lourde, et non une rénovation plus légère, qu'il se contraint lui-même à devoir démolir.

Une rénovation plus légère peut s'accomplir dans le cadre des normes réservées à la rénovation et de plus, permet la préservation du patrimoine actuel. Nouvel avis défavorable de la commission de concertation.

Dans le même ordre d'idée, on n'ose imaginer devoir démolir tout le patrimoine bruxellois, tous les bâtiments de la Grand Place par exemple, sous prétexte qu'il faut à tout prix répondre à certaines normes énergé-

tiques dans le cadre de la rénovation. Non, heureusement il y a des niveaux adaptés aux situations. Dans notre cas précis, la rénovation lourde proposée s'apparentait à de la construction neuve qui, elle, requiert des règles strictes en la matière.

Ainsi, le couple patrimoine / justification technique a pour l'instant pu sauvegarder cet immeuble. Mais que se serait-il passé si l'élément patrimonial n'était pas intervenu ? **Y aurait-il eu une réflexion à propos de l'énergie grise ?** Pas sûr !

L'énergie grise n'est pas assez mise en scène lors de certains choix environnementaux. Cette notion est pourtant de plus en plus connue du grand public.

« L'énergie grise correspond à la somme des actions et de l'énergie investie de la conception à la destruction d'un site : de sa construction (extraction et fabrication des matériaux ainsi que leurs livraisons, pose d'une grue, déplacement du personnel, ...), son entretien et jusqu'à la démolition. Ce dernier point engloutit à nouveau une quantité importante d'énergie : destruction des structures, transport, recyclage et enfouissement des gravats. ... »⁽¹⁾

Cette énergie grise a évidemment un impact environnemental important qui a fait dire à Olivier Sidler, ingénieur thermicien, en regard de la courbe de concentration du gaz à effet de serre à inverser d'ici 2015 : « Compte-tenu de cette contrainte, démolir un bâtiment pour ensuite le reconstruire, même de façon très performante, mobilise l'équivalent de 25 à 50 ans de sa consommation d'énergie annuelle ultérieure, ce qui ne va pas dans le sens recherché par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). »

Soulignons par ailleurs que l'énergie grise de tout bâtiment, ou de tout objet d'ailleurs, est amortie après quelques années en fonction des différents matériaux utilisés. Dès lors



**A l'exception de sa réelle valeur patrimoniale, ce bâtiment pourra-t-il encore être détruit et reconstruit à l'avenir si la quantité d'énergie grise utilisée, était tout comme les normes d'isolation, un des paramètres de décision ?
Ce n'est pas certain !**

démolir un bâtiment « amorti » ou jeter un objet qui fonctionne équivaut à entamer un nouveau processus important de dépense énergétique, forcément inutile.

Aujourd'hui, il nous semble urgent que l'énergie grise, comme les normes d'isolation, soit prise également en compte dans les politiques environnementales.

A quand donc des normes « énergie grise » en matière de construction ? En effet, il faut à tout prix éviter de se tromper dans nos choix. Produire un bâtiment neuf, performant quant à sa consommation énergétique quotidienne, mais qui laisserait traîner une « casserole » de 40 années d'énergie grise, demande que l'on se penche rapidement sur ce problème. Surtout quand on connaît la durée de vie de certains bâtiments

Démolir et reconstruire ou rénover sont des choix qui ne sont pas sans répercussions en matière d'environnement et donc de climat, il faut en être conscient !

Bernard Devillers – Coordinateur

(1) Extrait de « Les 4 Saisons », mai-juin 2011.

J'adopte une place de parking pendant quelques heures !



L'initiative Park(ing) Day vise à remettre en question la place occupée par la voiture dans nos villes. A cette fin, des emplacements de parking sont transformés – pendant quelques heures – en lieux de vie public : parc, bancs, musique, jeux, etc. viennent rendre convivialité à ces espaces ordinairement confisqués. L'objectif est d'amener les citoyens à repenser la manière dont on utilise l'espace urbain. Et, plus largement, d'engager une réflexion globale sur la notion de qualité de vie en ville.

En milieu urbain, plus de 70 % de l'espace extérieur est dédié aux véhicules privés. Infrastructures routières et espaces de stationnement ont envahi la quasi-totalité de l'espace public. En comparaison, l'espace public accessible et ouvert aux personnes est restreint au minimum.

Le stationnement – c'est-à-dire la location de parcelles d'espace public pour y entreposer des voitures privées – est indissociable de la circulation automobile individuelle. Ces pratiques se sont développées excessivement, au point d'étouffer les autres fonctions de l'espace public et de dégrader significativement la

Comité de Quartier
Wijkcomité

4^{ème}

de

GRANDE BROCANTE
DE LA RUE SAINT-LAMBERT

GROTE ROMMELMARKT
VAN DE SINT LAMBERTUSSTRAAT

2

Dimanche
Zondag **Octobre**
Oktober

de 7 h à 16 h van 7 u tot 16 u

Info : 0476 86 44 63 ou 02 770 49

Inscriptions: **Inschrijvingen:**
riverains: **avant** le 15-09-2011 bewoners: **voor** 15-09-2011
non-riverains: du 15 au 30-09-2011 niet-bewoners: van 15 tot 30-09-2011

CONTACT: Catherine Frenay, rue St-Lambertusstraat 71 - 0476 86 44 63 - cathy.frenay@gmail.com
Gisèle Pirene, rue St-Lambertusstraat 104 - 02 770 49 00
Xavier Magnant, place St-Lambertusplein 14 b12 - xavier.magnant@gmail.com

Verantwoordelijke uitgever / Editor responsible: Geert van Waag, rue St-Lambertusstraat 133, 1200 Woluwe-St-Lambert Woluwe

27^{ème} Grande Brocante des Constellations

Samedi 17 septembre 2011 (de 8 h à 16 h)

*Avenue des Constellations et rues avoisinantes à
Woluwe-Saint-Lambert*

complet

500 exposants

*Bar permanent & Restaurations diverses
au Centre « Les Pléiades »*

*(organisée par le Comité de Quartiers
Constellations-Pléiades-Capricorne)*



qualité de vie en ville. .

Il est temps de repenser la ville, de redéfinir un cadre de vie sain, durable et convivial pour ses habitants. L'initiative Park(ing) Day se veut un moyen original de susciter

l'expérimentation et la réflexion, en reconquérant des parcelles privatisées par le stationnement et en leur rendant temporairement une fonction d'espace public .

Plus d'info sur www.parkingday.be

Quartiers Verts 2011

**Appel à projets
d'habitants
et d'associations**

Quartiers Verts : la saison 2011 démarre

Vous débordez d'idées pour que le monde végétal règne dans votre rue ou même votre quartier ? Vous souhaitez y voir germer un projet fédérateur placé sous le signe de la convivialité et de la biodiversité ? « Quartiers Verts » peut vous aider ! L'initiative, qui se veut le point de départ d'une dynamique de quartier et d'une conscientisation écologique soutient les comités de quartier ou tout autre groupement d'habitants désireux de verduriser façades, balcons ou petits lopins de terre « abandonnés ». Le projet, outre son aspect d'éducation permanente à l'environnement, peut être également le prétexte à des activités d'entraide, des activités culturelles ou festives entre habitants : repas entre voisins, bourses aux plantes, fêtes de quartiers lors des plantations...

Les candidatures sont à rentrer **pour le 15 octobre 2011**.

Infos et brochures à Inter-Environnement Bruxelles :
meriem.mcharek@ieb.be ou 02/893 09 09.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Communauté française, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

